

INSCRIPTIONS

Les élèves affectés au lycée général et technologique Stéphane HESSEL doivent venir s'inscrire en apportant le dossier complet, ou à minima les pièces nécessaires mentionnées dans ce document.

La présence de l'élève et d'un de ses responsables légaux est **obligatoire** pour procéder à l'inscription.

Vous devez être en possession des photocopies demandées.
Dans le cadre sanitaire vous devez venir avec votre propre stylo.

Nous vous rappelons que la notification d'affectation ne vaut pas inscription. Il est important de respecter les délais d'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

JOURS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font par ordre alphabétique

2des et 1ères : **Mercredi 30 juin de 8h à 18h**

De 8h à 13h : A à D / de 12h à 18h : E à K

Jeudi 1^{er} juillet de 8h à 18h

De 8h à 13h : L à Q / de 12h à 18h : R à Z

1ères STL : **Vendredi 2 juillet de 8h à 15h**

DOCUMENTS A RENSEIGNER

Le **dossier d'inscription cartonné** fourni par le lycée comprend :

- ▶ la **fiche d'urgence** (informations santé)
- ▶ la fiche « **demande de dossier médical** »
- ▶ l'**autorisation parentale** de prise de vue/prise de son d'un mineur, et d'utilisation des images/enregistrement vocal
- ▶ la fiche d'inscription au service de la **demi-pension**
- ▶ la contribution au fonctionnement et aux projets de l'Association des élèves **La Maison des Lycéens** (espèces ou chèque de 6 € à l'ordre de La Maison des Lycéens LGT S. HESSEL).

Vous voudrez bien vous munir des **PIECES SUIVANTES** :

(Attention : nous ne serons pas en mesure de faire les photocopies)

- ▶ une **photocopie du livret de famille** complet (où figurent les noms des parents et de **tous** les enfants)
- ▶ pour les parents séparés ou divorcés, une **copie du jugement** stipulant les modalités de garde et/ou d'autorité parentale
- ▶ une photocopie d'un **justificatif de domicile** (facture récente EDF, Service des eaux...) au nom du responsable légal de l'enfant
- ▶ **3 photos d'identité standard** (inscrire au dos de chacune le nom et le prénom de l'élève)
- ▶ la **photocopie des vaccinations obligatoires (DTCP) du carnet de santé**. En cas d'absence de vaccination, fournir un certificat médical justifiant cette situation
- ▶ le **relevé d'identité bancaire** au nom du responsable légal de l'enfant (noter nom et prénom de l'élève au dos du document)
- ▶ **l'Exeat** ou certificat de radiation (à demander auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté pendant l'année 2020/2021)

N.B. : L'attestation d'assurance scolaire (2021/2022) sera demandée lors de la rentrée scolaire début septembre.

INTERNAT

Une demande écrite motivée doit être déposée par la famille lors de l'inscription de l'élève.

Suite à l'étude des différentes demandes lors de la Commission Internat, une réponse sera donnée aux familles ainsi que le dossier à remplir.

La prise de rendez-vous pour la visite de l'internat se fera le jour de l'inscription. Les visites auront lieu à partir du 5 juillet 2021.